

Le Col de Portet d'Aspet - Le Pic de Paloumère



Une randonnée proposée par Eco Rando

La randonnée est faisable en toutes saisons. S'il y a de la neige, les raquettes peuvent être nécessaires (selon l'épaisseur).

Durée	3h 15	Difficulté	Moyenne
Distance	6,12 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	538 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	533 m	Commune	Portet-d'Aspet (31160)
Point haut	1 591 m	Régions	Pyrénées, Massif d'Arbas
Point bas	1 071 m		



Trace n° 131

Description

Se rendre en voiture au Col de Portet d'Aspet. Parking près du café restaurant.

(D/A) Face au restaurant, prendre le sentier qui monte plein Nord en laissant une piste à droite et un autre sentier à gauche.

La progression sur le sentier ne présente pas de difficulté d'orientation : un seul sentier qui débouche sur une piste.

(1) Suivre la piste à gauche jusqu'à son terminus. Poursuivre par sentier à droite.

Après un passage assez encaissé, déboucher sur une pelouse.

(2) Monter vers au Col des Passagers en suivant un bon sentier.

(3) Au col, prendre à gauche (plein Ouest) pour suivre un sentier peu marqué qui traverse une parcelle forestière.

(4) A la sortie des arbres, on aperçoit le Pic de Paloumère (ou de l'Aube) vers le Nord que l'on atteint en progressant à vue.

(5) Le retour se fait par l'itinéraire inverse, jusqu'au parking **(D/A)**.

Points de passage

D/A Parking près du café restaurant - Col de Portet d'Aspet (1069 m)

N 42.944916° / E 0.853916° - alt. 1 071 m - km 0

1 Piste

N 42.9493° / E 0.852063° - alt. 1 222 m - km 0.56

2 Pelouse

N 42.953608° / E 0.848226° - alt. 1 390 m - km 1.48

3 - Col des Passagers (1475 m)

N 42.956465° / E 0.848722° - alt. 1 473 m - km 1.81

4 Tuc de la Casse

N 42.956465° / E 0.844572° - alt. 1 517 m - km 2.17

5 Pic de Paloumère ou - Pic de l'Aube (1608 m)

N 42.961051° / E 0.843424° - alt. 1 590 m - km 3.05

D/A Parking près du café restaurant

N 42.944904° / E 0.853923° - alt. 1 071 m - km 6.12

Informations pratiques

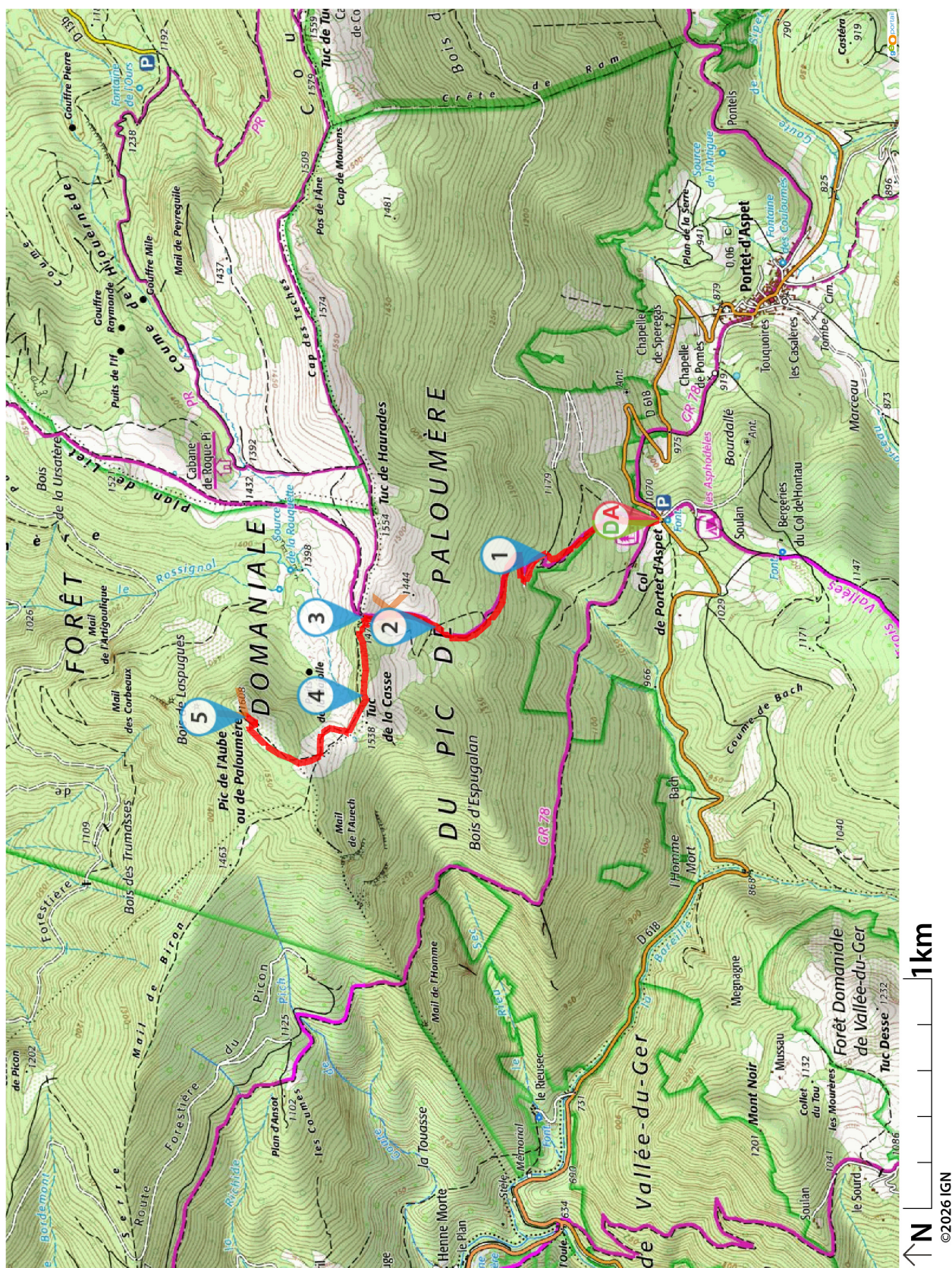
(3) Si l'on souhaite un peu de confort pour le repas ou passer la nuit pour enchaîner une autre randonnée le lendemain, on peut descendre à la Cabane de Roque Pi, 100 m plus bas.

À voir

Le sommet du Cornudère à l'Est du **(3)**.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-col-de-portet-d-aspet-pic-de-paloumere/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.